

**Délibération n° 2024-03-8**

**Objet : Convention de soutien financier de la Fondation Abbé Pierre pour un projet spécifique**

**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Présent-e-s :**

Madame Muriel BETEND, Monsieur Nicolas BOILLOUX, Madame Virginie DEMARS, Madame Agathe FORT, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Melouka HADJ-MIMOUN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Antoine PELCE, Madame Sophie HINSCHBERGER.

**Procurations :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Madame Maryse ARTHAUD donne pouvoir à Mr Antoine PELCE

**Excusé-e-s :**

Monsieur Mamadou DISSA, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Dominique GACHET, Madame Rose-Marie MINASSIAN, Madame Laure GUYONVARH.

Mesdames, Messieurs,

Depuis maintenant plusieurs années, le CCAS de Villeurbanne collabore avec la Fondation Abbé Pierre Auvergne Rhône-Alpes. Via des soutiens financiers que la fondation apporte au CCAS sur des projets spécifiques expérimentaux liés à la lutte contre le sans-abrisme ou qui concernent plus particulièrement des urgences sociales. Par exemple, depuis 2019 un soutien a été apporté pour l'évaluation qualitative du projet une Ecole, un Toit des droits ; en 2020 un soutien a été apporté sur des activités d'urgence sociales et sanitaires liées à la crise COVID afin de permettre la distribution de produits alimentaires et d'hygiène sur les bidonvilles et les squats de Villeurbanne pendant plusieurs semaines.

Par ailleurs, le 16 octobre 2020, La Ville de Villeurbanne est la première à signer la Déclaration des droits des personnes sans-abris de la Fondation Abbé Pierre qui affirme notamment la liberté de se déplacer et de s'installer dans l'espace public pour les personnes sans-abris ainsi que l'accès aux droits sociaux et aux droits à l'alimentation et l'hygiène comme droits fondamentaux devant être garantis.

C'est dans ce cadre de respect des droits fondamentaux par l'action publique qu'a émergé le projet spécifique « Du diagnostic social à l'émergence d'un projet d'accompagnement global d'une famille en bidonville à Villeurbanne » en partenariat également avec l'ALPIL. Il s'agit d'un projet expérimental pour et avec une grande famille de 25 personnes (dont 18 enfants âgés de 0 à 12 ans) qui survit depuis plus de 4 ans, sur le territoire métropolitain au gré des installations en habitat informel et les expulsions successives. Et dont aucun travail de stabilisation et d'accompagnement global n'avait pu être mené jusqu'à présent, malgré des besoins importants.

Le projet s'articule en plusieurs étapes, qui seront coordonnées opérationnellement par la mission sans-abrisme de l'ALPIL et pilotées par le CCAS de Villeurbanne, via la chargée de mission Hospitalité.

La première étape consiste en un diagnostic 360° de la famille et le montage du projet futur avec des temps d'interventions individuels et collectifs avec la famille, des temps bilatéraux avec les partenaires sociaux intervenants auprès de la famille : Maison de la Métropole, Médecins du Monde, CLASSES, équipe du PHARE, etc. Cette phase doit permettre de configurer au mieux les 2 volets de la concrétisation du projet : volet étayage socio-sanitaire et volet technique ; et de poser en amont les bases d'un compromis acceptable entre la famille et le futur projet social du lieu d'habitat.

Puis une seconde étape pour rendre visible le parcours de la famille, avec une capitalisation sous un format rédigé ainsi qu'un format plus libre dans le cadre de temps de travail conduits avec la famille et plus « artistique » ayant deux objectifs : un objectif d'illustration concrète des conditions de vie et de la dynamique familiale particulière de la famille, et un objectif d'appropriation par les personnes elles-mêmes de leur image et de leur histoire.

La présente convention permet de valider l'accord de la Fondation Abbé Pierre d'apporter un soutien de 20 000€ au CCAS de Villeurbanne pour la mise en œuvre de ce projet ainsi que les modalités de mise en œuvre qui sera réalisée par l'association ALPIL.

Ce projet se déroule sur les 6 premiers mois de l'année 2024.

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver la convention de soutien et de partenariat avec la fondation Abbé Pierre présentée en annexe et d'autoriser, monsieur le Président, à la signer.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme à l'original  
Villeurbanne, le 27 mars 2024  
Le Président  
Cédric Van Styvendael

